

Avortement, holocauste, prison

Author : Jeanne Smits

Categories : [Divers Jeanne smits](#)

Date : 27 juin 2007

Un pasteur luthérien, Johannes Lerle, vient d'être condamné à un an de prison par le juge unique du tribunal d'Erlangen (Bavière) pour avoir comparé l'avortement à l'holocauste. Il a été déclaré coupable du délit de négationnisme, le 14 juin, par le juge Erda Erdenhofner, pour avoir osé établir un parallèle entre les 150.000 enfants tués légalement chaque année en Allemagne et le génocide des Juifs à Auschwitz.

Il est du coup convaincu de l'équivalent allemand de l'« incitation à la haine ».

Le Pasteur Lerle a eu beau se défendre en assurant le tribunal que sa comparaison ne minimisait en rien la souffrance des Juifs, le juge s'est fondé sur une logique ubuesque pour rejeter ses explications.

On peut la résumer ainsi : puisque l'avortement est légal, ce n'est ni un crime, ni un mal, et par conséquent y assimiler l'Holocauste, c'est dire celui-ci légal et acceptable.

C'est en tout cas la logique qui tend à s'imposer dans la jurisprudence allemande : ainsi une avocate pro-vie, Günter Annen, a-t-elle été condamnée à 50 jours de prison en 2005 pour avoir souhaité la fin des avortements « injuste » : le mot est légalement inexact, s'est-elle entendu dire, et elle a laissé faussement entendre que l'avortement serait illégal en Allemagne.

Source : [ici](#).